

Textes du site Internet « Pour des médecins salariés au Croisic »

Sommaire

1	ACCUEIL	2
2	ADHERER A L'ASSOCIATION	5
3	SIGNER LA PETITION	5
3	PENURIE MEDICALE : POURQUOI ?	7
3.1	COMMENT A EVOLUE LE NOMBRE DE MEDECINS AU CROISIC ET DANS LA PRESQU'ILE DE GUERANDE ?	7
3.2	POURQUOI LA MAIRIE DU CROISIC NE REUSSIT-ELLE PAS A ATTIRER DE NOUVEAUX MEDECINS LIBERAUX AU CROISIC ?	9
3.3	QUEL STATUT SOUHAITENT LES FUTURS NOUVEAUX MEDECINS : LIBERAL OU SALARIE ?	10
4	MEDECIN SALARIE : LA SOLUTION ?	13
4.1	COMBIEN DE CENTRES DE SANTE PUBLICS EN FRANCE ?	13
4.2	ZOOM SUR 9 CENTRES MUNICIPAUX DANS LE GRAND OUEST	15
4.2.1	<i>Centre municipal de santé de Batz sur mer (Loire Atlantique).....</i>	<i>16</i>
4.2.2	<i>Centre municipal de santé de Domats (Yonne).....</i>	<i>18</i>
4.2.3	<i>Centre municipal de santé de La Ferté Bernard (Sarthe)</i>	<i>18</i>
4.2.4	<i>Centre municipal de santé de Languieux (Côte d'Armor).....</i>	<i>18</i>
4.2.5	<i>Centre municipal de santé de L'Huisserie (Mayenne)</i>	<i>19</i>
4.2.6	<i>Centre municipal de santé de Le Sourn (Morbihan).....</i>	<i>19</i>
4.2.7	<i>Centre municipal de santé de Plérin (Côtes d'Armor)</i>	<i>19</i>
4.2.8	<i>Centre municipal de santé de Saint Brévin (Loire Atlantique).....</i>	<i>21</i>
4.2.9	<i>Centre municipal de santé de Saint Quay Portrieux (Côtes d'Armor)</i>	<i>23</i>
4.3	COMBIEN COUTE UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ?	24
4.3.1	<i>Ce déficit moyen est constaté dans les budgets de fonctionnement disponibles dans le zoom sur 9 centres municipaux de santé</i>	<i>24</i>
4.3.2	<i>Ces chiffres tirés du zoom sur 9 centres sont corroborés par 2 études nationales</i>	<i>25</i>
4.4	COMMENT EST ORGANISE UN CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ?	28
4.4.1	<i>Le zoom sur 9 centres municipaux de santé éclaire sur 3 points.....</i>	<i>29</i>
4.4.2	<i>D'autres enseignements peuvent être tirés d'une étude nationale</i>	<i>30</i>
4.5	DE COMBIEN DE MEDECINS SALARIES AVONS-NOUS BESOIN AU CROISIC ?	32

1 Accueil

Depuis 2020, la ville du Croisic n'a plus que 2 médecins généralistes à temps partiel. Il en faudrait 5 à temps plein pour répondre aux besoins. Malgré ses efforts, la municipalité n'a toujours pas réussi à attirer d'autres médecins généralistes libéraux.

Face à ce constat, un « **Collectif pour davantage de médecins au Croisic** » rassemblant quelques citoyens s'est créé pour réfléchir aux moyens de remédier à cette pénurie médicale.

Notre collectif estime que la meilleure solution pour pallier cette pénurie est de ne plus chercher à attirer uniquement des médecins libéraux mais d'essayer **aussi** d'embaucher des médecins salariés comme l'ont déjà fait avec succès de nombreuses communes, notamment Batz sur Mer dans son centre municipal de santé.

La municipalité croisicaise s'y refuse aujourd'hui, principalement pour 2 raisons d'après ce que notre collectif a compris de ses échanges avec les élus :

- Un choix de principe : ce n'est pas la compétence de la ville de se substituer à l'exercice libéral de la médecine, même quand il y a pénurie de médecins libéraux,
- Un choix financier : ce n'est pas à la ville de financer la médecine : d'après les recherches de notre collectif, le déficit annuel de fonctionnement d'un centre municipal de santé est en moyenne de 100 000 €, soit environ 1 % des recettes annuelles de fonctionnement de la ville du Croisic et moins que la part croisicaise de la taxe sur les éoliennes en mer qui s'ajoute à ces recettes.

Notre collectif ne partage pas ces choix qui insécurisent résidents et touristes. Il a donc pris l'initiative de lancer une **pétition "Embauchons des médecins salariés au Croisic pour pallier la pénurie de médecins libéraux"**. Nous espérons que cette pétition permettra à la municipalité actuelle de préciser ou d'infléchir sensiblement sa position au vu de son résultat et contribuera aux programmes de toutes les listes aux prochaines élections municipales.

Notre collectif a également organisé une réunion à la salle Olympe de Gouges le vendredi 8 décembre 2023, ouverte à tous les croisicais, pour débattre des solutions pour remédier à la pénurie de médecins au Croisic et convenir d'actions pour promouvoir ces solutions, au-delà de la pétition déjà lancée. La salle a été trop petite pour accueillir toutes les personnes qui se sont déplacées. Cliquez ici pour télécharger le document de 6 questions/réponses qui a été distribué aux participants.

Bilan de notre action au lendemain de la réunion publique du 8 décembre 2023 :

Le collectif « Pour davantage de médecins au Croisic » constate la forte adhésion des Croisicais à la pétition qu'il a lancé en novembre 2023. Le 16 décembre 2023, 980 Croisicais ont signé la pétition « Embauchons des médecins salariés au Croisic pour pallier la pénurie de médecins libéraux » et au moins 250 personnes ont participé à la réunion publique du 8 décembre organisée par le collectif, beaucoup de personnes n'ayant pu rentrer dans une salle trop petite.

Le collectif a principalement retenu de cette réunion :

- De nombreuses expressions des difficultés rencontrés par les patients et les professionnels de santé croisicais du fait de la pénurie médicale,
- Une quasi-unanimité des expressions des participants sur les analyses et propositions du collectif pour l'embauche de médecins salariés comme à Batz sur Mer,
- En réponse aux questions des participants, une confirmation, par le représentant de la mairie qui s'est principalement exprimé, de son opposition à l'embauche de médecins salariés, sans donner d'arguments convaincants justifiant cette opposition et sans donner aucune perspective d'arrivée de nouveaux médecins libéraux,
- Une demande de certains participants de réfléchir à une solution commune entre Le Croisic et Batz sur Mer.

Sur ce constat, le collectif réfléchit aux suites à donner à son action début 2024. Dans l'immédiat, il appelle tous les croisicais qui n'ont pas encore signé la pétition à le faire, en ligne sur le site internet ou sur les nombreux formulaires papier distribués.

Il espère que la municipalité donnera rapidement un signe de sa prise en compte de la forte mobilisation des croisicais en faveur d'une nouvelle approche dans la recherche de médecins. Le collectif réitère son ouverture à toute forme de discussion citoyenne avec la mairie pour partager l'analyse de la pénurie médicale actuelle et la mise en œuvre de solutions nouvelles pour faire enfin venir des médecins au Croisic.

Point de notre action en février 2024 :

La pétition signée par plus de 1 100 personnes en février 2024 et le succès de la réunion publique du 8 décembre 2023 réclamant l'embauche de médecins salariés ont eu un 1er résultat. La mairie du Croisic a créé un groupe de travail technique sur ce sujet en vue de soumettre ses conclusions à une commission d'élus qui se prononcera au plus tard en juin 2024.

Le collectif de citoyens croisicais à l'origine de ces actions se réjouit de l'ambiance constructive de la 1^{ère} réunion du groupe de travail du 5 janvier 2024 à laquelle il a participé. Il est impatient de participer à une 2^{ème} réunion et de rencontrer l'agence régionale de santé.

Il est par contre inquiet de l'absence de solution immobilière immédiate d'accueil de nouveaux médecins généralistes, car les 4 cabinets de la maison médicale, initialement tous dédiés à des médecins généralistes, sont actuellement tous loués, 2 à des médecins généralistes à temps partiel et 2 à un psychiatre et à un pédiatre.

Le collectif reste donc vigilant et gardera toute liberté de parole et d'action pendant le déroulement des travaux du groupe de travail.

Dans l'immédiat, il a décidé de se structurer en association, dénommée Actions Accès Santé, pour

- accueillir tous les croisicais souhaitant s'engager dans ses actions,
- renforcer sa légitimité vis-à-vis de la mairie et de l'agence régionale de santé,
- assurer la pérennité de la structure jusqu'à l'embauche effective de médecins salariés,
- bénéficier de la gratuité des salles municipales pour ses réunions.

Les adhérents de cette association seront en particulier informés de l'avancement du groupe de travail et associés aux prises de position des représentants de l'association dans ce groupe.

L'association Actions Accès Santé invite tous les croisicais à adhérer à l'association et à signer la pétition.

Les membres du bureau de l'association sont, par ordre alphabétique : Michel Frappier (secrétaire), Yvon Geffroy (trésorier), Michel Grouas, Thérèse Hervy, Dominique Hucher (président), Alain Joffraud, Jacques Moison, Nicole Ezanno (vice-présidente), Philippe Noye (trésorier adjoint), Dominique Roquejoffre (vice-président).

Fin avril 2024 : quelles décisions après la remise du rapport du groupe de travail ?

Le groupe de travail mis en place par la mairie du Croisic avec la participation de 2 représentants de l'association Actions Accès Santé, a rendu son rapport le mercredi 17 avril. Il doit être soumis à une commission spéciale du Conseil Municipal constituée le 9 avril, avant que le Conseil Municipal lui-même délibère.

Cliquez [ici](#) pour télécharger le rapport du groupe de travail. Cliquez [ici](#) pour télécharger les annexes techniques du rapport du groupe de travail.

L'association se réjouit des 3 principaux points d'accord trouvés avec les représentants de la mairie : le besoin cumulé de 8 médecins à temps plein sur Le Croisic et Batz sur Mer (soit 3 médecins supplémentaires), le principe d'embaucher des médecins salariés et la priorité donnée à un projet mutualisé entre les 2 communes pour embaucher des médecins.

Subsistent cependant dans ce rapport 2 points de désaccord. Pour le 1er, les représentants de la mairie préconisent d'embaucher 1 médecin salarié et de rechercher 2 médecins libéraux alors que l'association demande que soit désormais engagée la recherche simultanée de 3 médecins libéraux ou salariés et que soient retenus les premiers candidats sérieux trouvés quel que soit leur statut. Pour le 2ème, les représentants de la mairie ne parlent pas de la nécessité d'engager immédiatement les études et travaux pour aménager 3 cabinets supplémentaires dans la maison médicale ou ailleurs, alors que l'association demande cet engagement immédiat puisque tous les cabinets existants de cette maison sont aujourd'hui occupés et que cela constitue un point de blocage pour l'installation de nouveaux médecins.

Enfin l'association s'inquiète des retards dans l'embauche de médecins salariés au cas où les villes du Croisic et de Batz ne trouveraient pas rapidement d'accord sur un projet intercommunal. L'association estime que l'embauche de médecins salariés devrait alors absolument être faite rapidement dans le cadre communal du Croisic.

L'association organise une réunion publique dans la salle Olympe de Gouges le jeudi 2 mai 2024 à 18h30, ouverte à tous les croisicais, pour présenter le rapport et débattre des suites à lui donner. Elle propose à la mairie d'avoir un ou deux représentants en tribune aux côtés de membres de l'association.

2 Adhérer à l'association

Le collectif de citoyens qui a organisé la réunion publique du 8 décembre 2023 et a lancé la pétition "Embauchons des médecins salariés au Croisic", a décidé de se structurer en association, dénommée "Actions Accès Santé", pour

- accueillir tous les croisicais souhaitant s'engager dans ses actions,
- renforcer sa légitimité vis-à-vis de la mairie et de l'agence régionale de santé,
- assurer la pérennité de la structure jusqu'à l'embauche effective de médecins salariés,
- bénéficier de la gratuité des salles municipales pour ses réunions.

Les adhérents de cette association seront en particulier informés de l'avancement du groupe de travail créé par la mairie du Croisic et associés aux prises de position des représentants de l'association dans ce groupe.

Les membres du bureau de l'association sont, par ordre alphabétique : Michel Frappier (secrétaire), Yvon Geffroy (trésorier), Michel Grouas, Thérèse Hervy, Dominique Hucher (président), Alain Joffraud, Jacques Moison, Nicole Ezanno (vice-présidente), Philippe Noye (trésorier adjoint), Dominique Roquejoffre (vice-président).

Votre adhésion emporte votre accord pour recevoir les mails de l'association, de façon à recevoir les invitations aux réunions et être informé des activités de l'association. Votre adresse mail ne sera connue que des membres du bureau de l'association. Les mails aux adhérents seront diffusés en copie cachée (ce qui ne permet pas à un destinataire de voir les adresses mails des autres destinataires).

Cliquez ici pour télécharger le bulletin d'adhésion pour 2024.

Après avoir pris connaissance des statuts de l'association, vous pouvez adhérer et payer votre cotisation suivant l'une des 4 formules ci-dessous.

- soit par paiement en ligne par carte bancaire VISA ou MASTERCARD via le lien suivant (dispositif du Crédit Mutuel) : <https://www.payasso.fr/actions-acces-sante/cotisation-2024> ; la saisie du bulletin d'adhésion est faite en ligne en même temps que le paiement.
- soit par virement bancaire sur le compte bancaire de l'association : IBAN : FR76 1027 8360 6100 0140 2930 131, BIC : CMCIFR2A ; en nous communiquant le bulletin d'adhésion par voie postale à l'adresse ci-dessous
- soit par chèque bancaire à l'ordre de "Actions Accès Santé" adressé par voie postale au 28 rue de Ker Houx, 44490 Le Croisic, ou remis au trésorier, en même temps que le bulletin d'adhésion
- soit en espèces remises au trésorier de l'association, en même temps que le bulletin d'adhésion

3 Signer la pétition

Chaque signature compte. Dans un couple ou une famille, il est donc important que chaque adulte signe en redonnant toutes les informations nécessaires.

Vous pouvez signer la pétition en ligne en cliquant ici et en procédant comme suit :

1. sur la page internet d'accueil de la pétition qui apparaît, saisissez votre adresse mail et cliquer sur le bouton "je signe",

2. sur la page internet suivante, saisissez vos nom, prénom, code postal et commune de résidence (indiquer Le Croisic si vous y avez une résidence secondaire), puis cliquez sur "je signe" ; les signatures en ligne sans ces informations ne seront pas prises en compte,
3. si vous avez déjà signé une autre pétition en ligne sur la plateforme citoyenne MesOpinions.com en donnant ces informations, vous n'avez pas besoin de les redonner et la page internet qui apparait est celle décrite au point 5 ; ne faites rien sur cette page internet avant d'avoir procédé à l'étape 4 ci-dessous
4. attendez de recevoir un mail vous demandant de confirmer votre signature, puis confirmer la en cliquant sur l'endroit indiqué dans le texte du mail. Votre signature est alors terminée. Vous pouvez fermer la page internet de la pétition.
5. Si vous n'avez pas fermé cette page internet, une nouvelle page internet peut apparaitre et vous proposer un paiement par carte bancaire qui n'est pas obligatoire. En effet la pétition en ligne est hébergée gratuitement par la plateforme citoyenne MesOpinions.com, qui se finance en sollicitant les signataires. Après votre signature en ligne, vous pouvez fixer le montant de votre aide ou vous pouvez ne rien verser en cliquant sur "je ne peux rien faire de plus" ou en fermant la page internet.

Vous pouvez aussi signer la pétition en version papier en la téléchargeant ici.

Les versions papier signées sont à retourner au 53 rue de l'église 44490 Le Croisic, ou à scanner et à transmettre par mail à davantagedemedecins.aucroisic@gmail.com

Le texte de la pétition est le suivant :

Embauchons des médecins salariés au Croisic pour pallier la pénurie de médecins libéraux

Depuis 2020, la ville du Croisic n'a plus que 2 médecins généralistes à temps partiel. Il en faudrait 5 à temps plein pour répondre aux besoins. Malgré ses efforts, la municipalité n'a toujours pas réussi à attirer d'autres médecins généralistes libéraux.

Face à ce constat, il est indispensable d'essayer **aussi** d'embaucher des médecins salariés comme l'ont déjà fait avec succès de nombreuses communes, notamment Batz sur Mer dans son centre municipal de santé.

La municipalité croisicaise s'y refuse aujourd'hui, pour 2 raisons d'après ce que notre collectif a compris de ses échanges avec les élus :

- Un choix de principe : ce n'est pas la compétence de la ville de se substituer à l'exercice libéral de la médecine, même quand il y a pénurie de médecins libéraux,
- Un choix financier : ce n'est pas à la ville de financer la médecine ; d'après les recherches de notre collectif, le déficit annuel de fonctionnement d'un centre municipal de santé est en moyenne de 100 000 €, soit environ 1 % des recettes annuelles de fonctionnement de la ville du Croisic et moins que la part croisicaise de la taxe sur les éoliennes en mer qui s'ajoute à ces recettes.

Quelques citoyens croisicais ont donc créé le « **Collectif pour davantage de médecins au Croisic** » qui a pris l'initiative de lancer cette pétition **demandant l'embauche de médecins salariés au Croisic**, pour permettre à la municipalité actuelle de préciser ou d'infléchir sensiblement sa position au vu de son résultat et pour contribuer aux programmes de toutes les listes aux prochaines élections municipales.

3 Pénurie médicale : pourquoi ?

3.1 Comment a évolué le nombre de médecins au Croisic et dans la Presqu'île de Guérande ?

En résumé

De 2017 à 2021, le nombre de médecins au Croisic a baissé de 5 à 2, alors qu'il n'a baissé que de 3 % sur l'ensemble de la presqu'île de Guérande comme sur la France entière. De plus, nos 2 médecins croisicais représentent à peine plus d'un équivalent temps plein.

Depuis juin 2023, Le Croisic est administrativement classé par le ministère de la santé en « désert médical » ou, en termes administratifs, en "zone d'intervention prioritaire", permettant de mobiliser des aides financières à l'installation de nouveaux médecins. Au niveau français, il n'y a que 16 % des communes rassemblant 4 % de la population dont le caractère de désert médical est plus grave que celui du Croisic.

Selon c@rto Santé, base de données officielle du ministère de la santé, le nombre de médecins installés au Croisic au 31 décembre était de 5 en 2017, 4 en 2018 et 2019, 3 en 2020, 1 en 2021 et 2 en 2022. L'un de ces 2 médecins exerce à environ 80 % au Croisic et à 20 % en région parisienne d'après Doctolib. L'autre est malheureusement souvent absent pour des problèmes de santé et n'honore pas tous ses rendez-vous. Notre collectif estime que Le Croisic ne bénéficie ainsi que de l'équivalent de 1,2 temps plein de médecin.

La carte ci-dessous indique, en bleu, l'évolution des médecins installés dans les communes de la Presqu'île guérandaise de 2017 à 2022. Elle indique également en noir l'indice APL (accessibilité potentielle localisée) pour 2021, qui est utilisée par le ministère de la santé pour mesurer la réponse aux besoins de santé, au travers du nombre de consultations disponibles par habitant et par an à moins de 20 mn du domicile.



De 2017 à 2022, le nombre de médecins sur l'ensemble des communes représentées, St Nazaire exclu, est resté stable (89 en 2017, 86 en 2022) mais ces médecins se sont concentrés sur Guérande et Le Pouliguen au détriment des autres communes, et principalement du Croisic. A Batz sur Mer, il faut ajouter au médecin libéral comptabilisé, les 3 médecins salariés embauchés fin 2021.

Le Croisic a le plus mauvais indice APL 2021, à cause du seul médecin installé sur place et d'un temps de trajet supérieur à 20 mn pour accéder aux médecins de Guérande ou du Pouliguen.

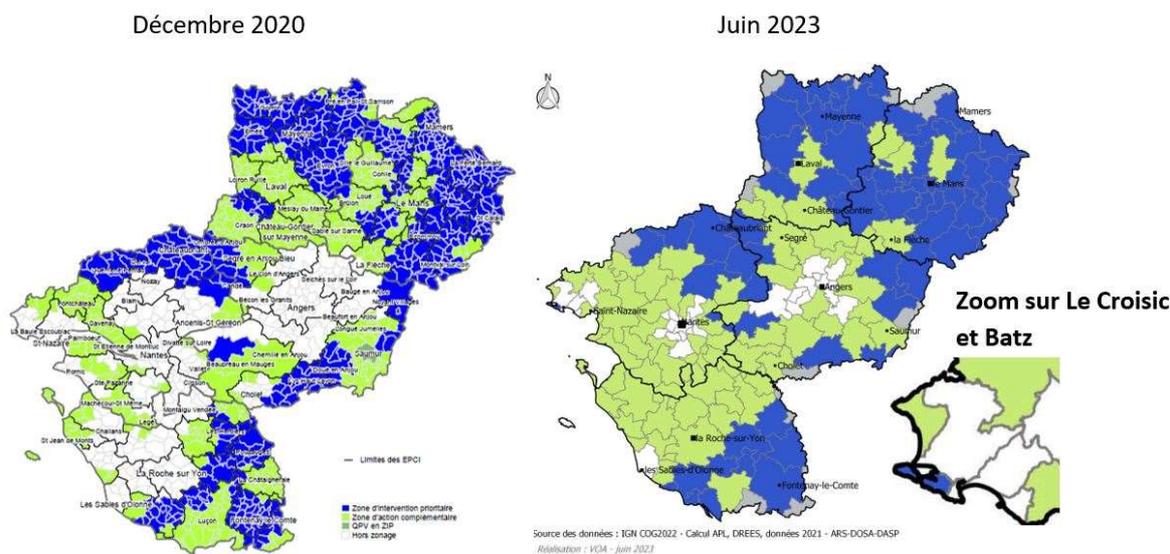
Sur l'ensemble de la France, il n'y a que 16 % des communes rassemblant 4 % de la population dont le caractère de désert médical mesuré par cet indice APL est plus grave que celui du Croisic. Sur la Loire Atlantique, ce sont 6 % des communes et 1 % de la population.

Les médias retiennent généralement un indice APL de 2,5 pour identifier les déserts médicaux français qui couvrent alors 33 % des communes rassemblant 13 % de la population. Sur la Loire Atlantique, ce sont 22 % des communes et 6 % de la population. Le Croisic fait partie du tiers le plus sinistré de ces déserts médicaux.

En fonction de cet indice APL, le ministère de la santé et ses relais régionaux, les ARS (agences régionales de santé) définissent périodiquement les zones sous-denses en médecins dans lesquelles des aides financières à l'installation de jeunes médecins sont octroyées. Chaque région est ainsi répartie en 3 zonages :

- Les ZIP (zones d'intervention prioritaires), les plus fragiles, correspondant aux "déserts médicaux" les plus graves
- Les ZAC (zones d'actions complémentaires), fragiles mais à un niveau moindre que les ZIP,
- Les « hors-zones », les moins fragiles, où aucune aide financière n'est accordée pour favoriser l'installation de jeunes médecins.

Les cartes régionales des Pays de la Loire de décembre 2020 et de juin 2023 représentant ces zones figurent ci-dessous :



De 2020 à 2023, la pénurie de médecins s'est aggravée sur toute la région. Dans la presqu'île de Guérande, Le Croisic et Batz sur Mer passent de "hors-zones" à "zone d'intervention prioritaire", marquant administrativement leur situation de désert médical. La plupart des autres communes restent "hors-zones", sauf La Turballe et Piriac qui passent en "zones d'actions complémentaires".

En 2020, l'ARS incitait les jeunes médecins de la région à s'installer ailleurs qu'au Croisic et à Batz. Depuis juin 2023, l'ARS peut financièrement y aider l'installation de nouveaux médecins, ce dont Batz sur Mer a profité dès septembre 2023 en décidant d'embaucher 2 médecins salariés en plus des 3 déjà présents dans son centre municipal de santé.

3.2 Pourquoi la mairie du Croisic ne réussit-elle pas à attirer de nouveaux médecins libéraux au Croisic ?

En résumé

Le Croisic n'attire pas les médecins libéraux en quête d'installation probablement à cause des handicaps liés à sa position excentrée au bout de la Presqu'île (services publics et équipements culturels et sportifs de niveau supra-communal éloignés, possibilités d'emploi pour le conjoint du médecin également éloignées) et du coût élevé des logements dû à la pression des résidences secondaires. Les atouts de la desserte par le train et de la qualité de vie ne semblent pas compenser ces handicaps.

Lors d'une réunion du collectif avec la mairie en avril 2023, celle-ci nous a indiqué avoir déjà eu des contacts avec 37 médecins attirés par ses appels de candidatures, malheureusement tous sans suite. Ce nombre élevé montre que la ville fait beaucoup en matière de publicité vers les milieux médicaux. Elle nous dit proposer également toutes les aides légalement possibles pour des médecins libéraux (loyer réduit pour le cabinet médical, loyer à prix coutant pour le logement).

Il faut donc s'interroger sur l'adéquation du contexte du Croisic avec les aspirations des médecins, jeunes en recherche de première installation ou plus anciens en reconversion.

La source la plus pertinente disponible sur Internet pour répondre à cette question, est l' « Enquête sur les déterminants de l'installation chez les internes, les remplaçants exclusifs et les installés » de 2019 de la commission Jeunes Médecins du Conseil National de l'Ordre des Médecins., réalisée auprès de plus de 15 000 médecins, dont 60 % de généralistes.

75 % des médecins non encore installés envisagent une activité libérale ou mixte mais, 5 ans après l'obtention de leur diplôme, seuls 35 % des jeunes médecins se sont installés en libéral ou en situation mixte (libéral et salarié). Cette apparente contradiction s'explique par le fait que plus de 80 % des médecins non encore installés indiquent que la question des horaires et du rythme de travail est primordiale dans leur choix d'installation. Elle s'explique aussi par le fait que 50 % de ces médecins non encore installés craignent le risque économique de l'entrepreneuriat, ce qui interroge dans la mesure où la pénurie médicale garantit une constitution de patientèle facile. L'étude avance comme piste d'explication le fait que la comparaison entre exercices libéral et salarié est plus facile que par le passé, notamment sur les niveaux de protection sociale, sur la lourdeur des tâches administratives et sur la qualité de vie au travail.

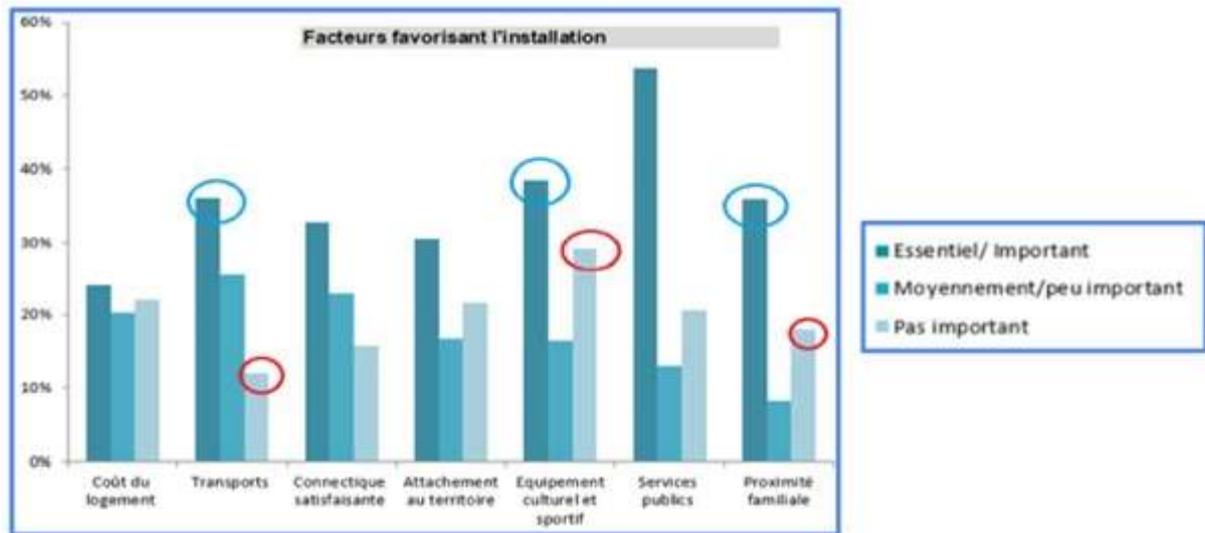
Pour les jeunes médecins, internes et remplaçants, qui préparent leur 1ère installation, les critères de choix de localisation sont

- Pour 60 % la proximité familiale,
- Pour 60 % les services publics,
- Pour 30 à 40 % les aides financières à l'installation,
- Pour 34 à 44 % des raisons personnelles,
- Pour 37 à 52 % les transports,

- Pour 37 % l'attachement au territoire,
- Pour 25 % le cout du logement,
- Pour 22 % les équipements culturels et sportifs,
- Pour 20 % une connectique suffisante.

Le conjoint du médecin est aussi un facteur primordial, 86 % pour les internes et 41 % pour les médecins déjà installés.

Pour les installés, c'est à dire ceux qui envisagent un changement de localisation d'installation, , les critères de choix de localisation sont similaires et sont présentés dans le graphique ci-dessous.



Au vu de ces critères, on peut penser que Le Croisic et Batz n'attirent pas les médecins en quête d'installation à cause des handicaps liés à leur position excentrée au bout de la Presqu'île (services publics et équipements culturels et sportifs de niveau supra-communal éloignés, possibilités d'emploi pour le conjoint du médecin également éloignées) et du cout élevé des logements dû à la pression des résidences secondaires. Les atouts de la desserte par le train et de la qualité de vie ne semblent pas compenser ces handicaps.

Le classement depuis juin 2023 du Croisic et de Batz en "zone d'intervention prioritaire" par l'agence régionale de santé permet de satisfaire le critère "aides financières à l'installation".

Les communes ne peuvent pas beaucoup agir sur la plupart de ces critères, sauf sur celui du choix du statut libéral ou salarié. En créant un centre municipal de santé, Batz a réussi à attirer des médecins salariés.

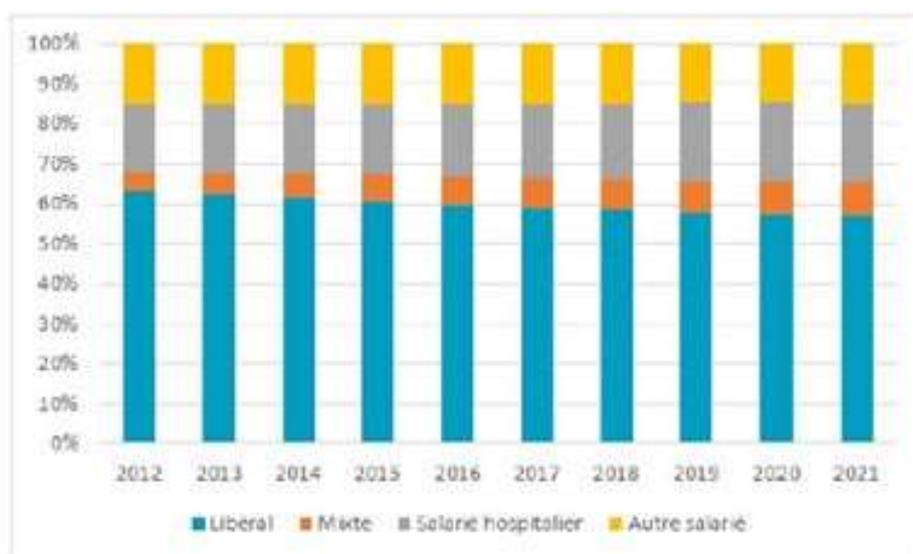
3.3 Quel statut souhaitent les futurs nouveaux médecins : libéral ou salarié ?

En résumé

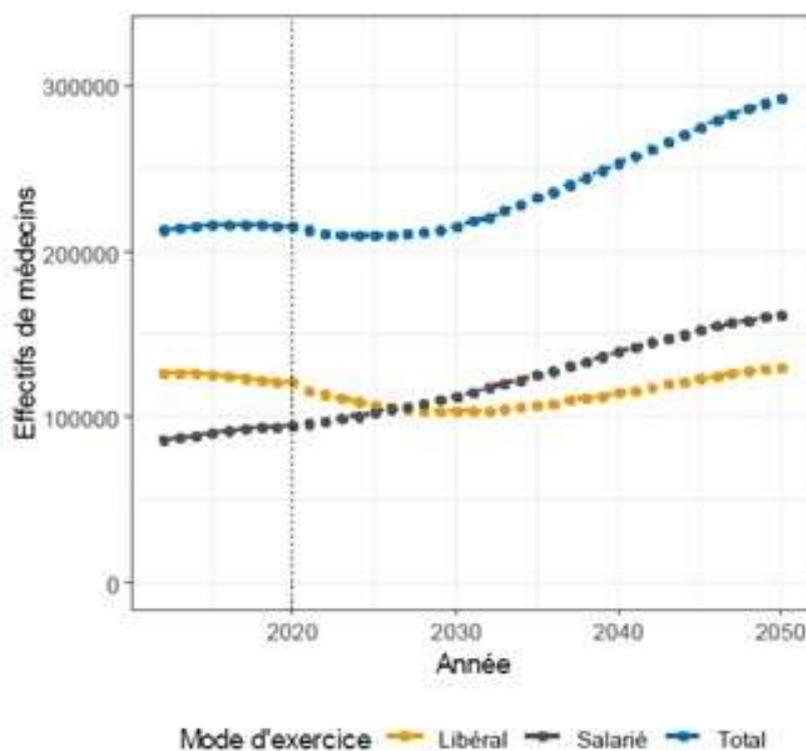
La proportion de médecins généralistes exerçant en libéral a diminué de 63 % en 2012 à 57 % en 2021 et devrait baisser à 45 % en 2050 d'après les projections du ministère de la santé. Face à ce nombre croissant de médecins généralistes en recherche de poste salarié, les communes créant des centres municipaux de santé réussissent à attirer des médecins salariés plus facilement que des médecins libéraux, comme en témoigne les exemples du Croisic et de Batz sur Mer. Depuis 3 ans, Le Croisic essaye sans succès d'attirer des médecins libéraux alors que Batz sur Mer a pourvu ses 3 postes de médecins salariés et prévoit d'en embaucher 2 autres.

Pour répondre à cette question, la source la plus pertinente disponible sur Internet, est l'étude de 2021 « Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutiques ? » de la Drees (Direction de la recherche, des études et de l'évaluation statistique) du ministère de la santé.

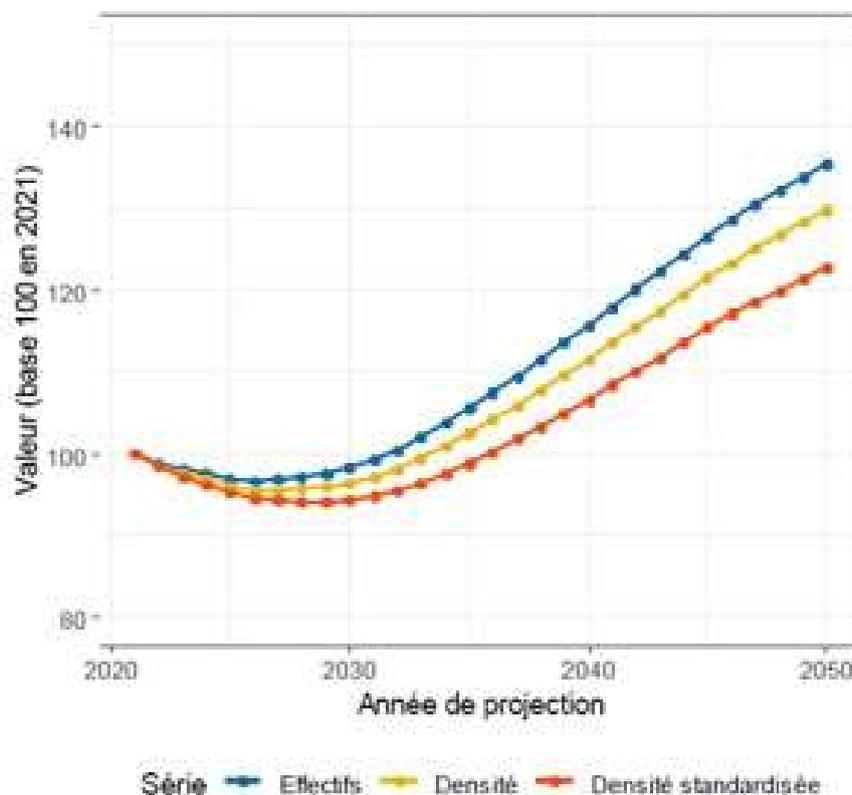
De 2012 à 2021, la proportion d'exercice libéral des médecins généralistes a diminué de 63 % à 57 % tandis que celle d'exercice salarié ou mixte a augmenté, cf. graphique ci-dessous.



Cette tendance devrait s'amplifier jusqu'en 2050, cf. graphique ci-dessous. Cette diminution de la proportion d'exercice libéral à 45 % s'explique en partie par la féminisation croissante de la profession. Les femmes médecins, qui représentent en 2021 50 % des médecins, représenteraient 56,8 % en 2030, 59,7 % en 2040 et 60,4 % en 2050.



Plus globalement, la pénurie de médecins, en particulier généralistes, va s'accroître jusqu'en 2030, cf. graphique ci-dessous (la densité standardisée rapporte le nombre de médecins à la population générale pondérée par un indice de vieillissement) :



Face à ce nombre croissant de médecins généralistes en recherche de poste salarié, les communes créant des centres municipaux de santé attirent plus facilement des médecins salariés que des médecins libéraux, comme en témoignent les exemples du Croisic et de Batz sur Mer. Depuis 3 ans, Le Croisic essaye sans succès d'attirer des médecins libéraux alors que Batz sur Mer a pourvu ses 3 postes de médecins salariés et prévoit d'en embaucher 2 autres.

Autrement dit, un médecin en recherche d'un poste salarié de généraliste de ville est moins exigeant sur les critères de proximité des services publics et équipements culturels et sportifs de niveau supra-communal et de proximité des emplois pour son conjoint car il ne peut choisir que parmi les postes proposés par des centres de santé. Ainsi, un tel médecin attiré par la Presqu'île guérandaise n'a pas d'autre choix actuellement qu'un poste dans le centre municipal de santé de Batz sur Mer. A contrario, un médecin libéral a toute latitude de s'installer en fonction de ces 2 critères de proximité.

Cette plus grande facilité à attirer des médecins salariés que des médecins libéraux sera croissante à l'avenir, compte tenu de la part croissante des médecins souhaitant exercer comme salarié.

L'équilibre entre demande croissante de postes salariés par les nouvelles générations de médecins et offre croissante de postes salariés par des centres publics de santé en création ou en extension se fera naturellement mais pourra occasionner des tensions ponctuelles et des difficultés à embaucher pour certains centres publics de santé, surtout en milieu très rural.

4 Médecin salarié : la solution ?

Face au nombre croissant de médecins généralistes en recherche de poste salarié, les communes créant des centres municipaux de santé réussissent à attirer des médecins salariés plus facilement que des médecins libéraux, comme en témoigne les exemples du Croisic et de Batz sur Mer : depuis 3 ans, Le Croisic essaye sans succès d'attirer des médecins libéraux alors que Batz sur Mer a pourvu ses 3 postes de médecins salariés et prévoit d'en embaucher 2 autres. **L'embauche de médecins salariés est donc une solution efficace expérimentée avec succès dans plus de 100 communes françaises en 2022.**

Mais comment embaucher des médecins salariés ?

Pour une collectivité locale, cela doit se faire au travers de la création d'une structure juridique défini par le code de la santé publique : un centre municipal de santé, comme celui de Batz sur Mer implanté dans l'ancienne gare SNCF.

Un centre de santé est une structure à caractère non lucratif, dispensant des soins au sein du centre (sans hébergement) ou au domicile du patient. Il peut regrouper des médecins et des auxiliaires médicaux qui sont salariés de la structure. Les soins sont assurés aux tarifs conventionnels du secteur 1, sans dépassement. Le tiers payant est obligatoire pour la part de la sécurité sociale et facultatif pour la part des mutuelles. Une partie des consultations doit être accessible sans rendez-vous.

4.1 Combien de centres de santé publics en France ?

En résumé

Il existait en 2022 plus de 100 centres publics de santé en France. Dans les régions et départements plutôt ruraux où les déserts médicaux couvrent la majorité du territoire, ce sont souvent les régions et les départements qui portent les centres de santé. Ailleurs, où les déserts médicaux sont plus diffus, ce sont souvent des communes ou des communautés de communes. L'embauche de médecins salariés est donc une démarche encore innovante au niveau de la France mais éprouvée par de nombreuses expériences réussies.

Il existait en 2022 plus de 100 centres publics de santé en France, d'après la liste non exhaustive ci-dessous des centres de santé de médecine générale créés ces dernières années par des collectivités locales, tirée de la rubrique « Centres de santé – Créations » du site Internet de la fédération nationale des centres de santé.

Dans les régions et départements plutôt ruraux où les déserts médicaux couvrent la majorité du territoire, ce sont souvent les régions et les départements qui portent les centres de santé. Ailleurs, où les déserts médicaux sont plus diffus, ce sont souvent des communes ou des communautés de communes.

En 2022 :

- centre municipal de santé de Langueux, Côtes d'Armor,
- centres de santé créés par le département du Gers,

En 2021 :

- centre municipal de santé de Batz sur Mer, Loire Atlantique,
- centre municipal de santé de Luxeuil, Haute Saône,
- centre municipal de santé d'Evran, Côtes d'Armor,
- lancement d'une étude pour la création d'un centre de santé communautaire par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Manche,
- 1^{er} centre de santé créé par la région Centre – Val de Loire, qui prévoit d'embaucher 150 médecins d'ici 2025 pour couvrir de centres de santé tous les déserts médicaux de la région,
- lancement de 14 centres de santé par la région Occitanie, qui prévoit d'embaucher 200 médecins à terme pour couvrir de centres de santé tous les déserts médicaux de la région,

En 2020 :

- centre municipal de Plérin, Côtes d'Armor,
- centre municipal de santé de Saint Brévin, Loire Atlantique,
- centre municipal de santé de Cherbourg, Manche,
- centre municipal de santé de Isigny-le-Buat, Manche,
- 1^{er} centre de santé créé par la communautés de communes des Plaines et Monts de France (Seine et Marne), qui prévoit 8 autres centres pour couvrir son territoire,
- centre de santé de Tarbes, Hautes Pyrénées
- 1^{er} centre de santé créé par le département de l'Orne, qui prévoit de couvrir l'ensemble de son territoire avec d'autres centres,
- centre municipal de santé de Aureilhan, Hautes Pyrénées,
- centre pluricommunal de santé de Passage d'Agen et Estillac, Lot et Garonne,
- centre municipal de santé de La Chèze, Côtes d'Armor,
- centre municipal de santé de Soyaux, Charente,
- centre municipal de santé de Montélimar, Drôme,

En 2019 :

- centre de santé de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, Drôme,
- 1^{er} centre de santé créé par le département de la Corrèze, qui prévoit de couvrir l'ensemble de son territoire avec 4 antennes,
- centre municipal de santé de Tulle, Corrèze,
- centre municipal de santé de Montereau, Seine et Marne,

En 2018 :

- centre municipal de santé de Saint Quay Portrieux, Côtes d'Armor,
- centre de santé de la communauté de communes du Pays Noyonnais, Oise,
- centre municipal de santé d'Asnières-sur-Seine, Hauts de Seine,
- centre municipal de santé de Chalette-sur-Loing, Loiret,
- centre de santé de la communauté de communes du Guingamp-Paimpol, Côtes d'Armor,

En 2017 :

- centre municipal de santé d'Aubervilliers , Seine Saint Denis,
- centre municipal de santé de la Courneuve, Seine Saint Denis,

En 2016 :

- centre municipal de santé de L'Huisserie, Mayenne,
- centre municipal de santé de Capestang, Hérault,
- centre municipal de santé de Montigny Champigny, Essonne,
- centres de santé à Sougé le Ganelon, Baumont sur Sarthe, Fresnay sur Sarthe et Fyé de la communauté de communes du des Alpes Mancelle, Sarthe

En 2015 :

- centre municipal de santé de Nogent sur Seine, Aube,
- centre municipal de santé de Vierzon, Cher,
- centre municipal de santé de Hondshoote, Nord,
- centre municipal de santé de Saint-Cosme-en-Vairais, Sarthe,

En 2014 :

- centre municipal de santé de Châteaudun, Eure et Loir,

En 2012 :

- centre municipal de santé de Connerré, Sarthe,

En 2013 :

- centre municipal de santé de Domats, Yonne,

En 2011 :

- centre municipal de santé de La Ferté Bernard, Sarthe.

4.2 Zoom sur 9 centres municipaux dans le Grand Ouest

Actualisé en mai 2024

En résumé

Depuis le début de ses réflexions, le collectif collecte toutes les informations disponibles sur Internet relatives à 9 centres municipaux de santé situés principalement dans le Grand Ouest à Batz sur Mer (Loire Atlantique), Donats (Yonne), La Ferté Bernard (Sarthe), Langueux (Côtes d'Armor), L'Huisserie (Mayenne), Le Sourn (Morbihan), Plérin (Côtes d'Armor), Saint Brévin (Loire Atlantique) et Saint Quay Portrieux (Côtes d'Armor). Pour le lecteur croisicais pressé, le plus intéressant est celui de Batz sur Mer.

Depuis le début de ses réflexions, le collectif collecte toutes les informations disponibles sur Internet et relatives à 9 centres municipaux de santé, repérés au hasard des premières recherches et situés principalement dans le Grand Ouest. Cet échantillon n'est donc pas représentatif des plus de 100 centres publics de santé existants en 2022 mais reste suffisant pour comprendre leurs avantages et inconvénients. Il s'agit des centres de santé de Batz sur Mer (Loire Atlantique), Donats (Yonne), La Ferté Bernard (Sarthe), Langueux (Côtes d'Armor), L'Huisserie (Mayenne), Le Sourn (Morbihan), Plérin (Côtes d'Armor), Saint Brévin (Loire Atlantique) et Saint Quay Portrieux (Côtes d'Armor). Pour le lecteur croisicais pressé, le plus intéressant est celui de Batz sur Mer.

Tous les élus porteurs de ces centres municipaux de santé apparaissent globalement très contents de ceux-ci :

- la demande des patients excède toujours l'offre du centre municipal de santé,
- la création du centre municipal de santé a supprimé au moins en partie l'insuffisance d'offre sur le territoire,
- il n'y a pas eu de difficultés à trouver plus ou moins vite des médecins salariés sauf en milieu très rural (Domats) et à L'Huisserie ; il y a cependant concurrence entre les centres municipaux de santé pour attirer les candidats médecins, jouant notamment sur le niveau de salaire,
- les élus assument tous le fait que ça coûte 100 000 € par an en moyenne à la commune.

Les élus porteurs au moment de la création sont assez répartis sur l'échiquier politique.

4.2.1 Centre municipal de santé de Batz sur mer (Loire Atlantique)

- 3 000 habitants, maire sans étiquette
- Centre municipal de santé ouvert en novembre 2021
- 3 médecins à l'origine puis décision en octobre 2023 de porter l'effectif de médecins à 5
- Décision en octobre 2023 d'embaucher un assistant médical (IPA)
- 1.5 secrétaires
- Interview de Ouest France du 6 janvier 2023 de la maire : "On est la seule commune de Cap Atlantique à salarier des médecins. On a pris les devants. Ceux qui sont avant-gardistes ont compris que c'est la solution. C'est un choix politique fort. Certes, cela a un coût de fonctionnement, qui est, pour la première année, estimé à 118 000 €. Mais, même si ce n'est pas à l'équilibre, est-ce que l'on se pose cette question pour les routes, l'enfance jeunesse, ou la cantine scolaire ? On avait un besoin, il fallait trouver une solution. Et c'est un vrai succès. Il y a eu 2 134 déclarations de médecins traitants. Et depuis un an, 11 700 consultations par les trois médecins, soit 225 par semaine ».
- Extrait du discours de vœux de la maire du 6 janvier 2024 : « Ouvert au public en 2021, le Centre Municipal de Santé a fêté ses deux ans d'existence en septembre dernier. En 2023, 13 838 consultations ont été données, confirmant ainsi le succès de cette structure, qui a permis de maintenir une offre de soins pour la population locale dans un contexte de désertification médicale qui s'accroît sur notre presqu'île. 2 890 déclarations de médecin traitant ont été faites auprès du CMS. La structure continue d'évoluer avec le départ prochain d'un médecin, qui continuera toutefois d'effectuer des consultations de dermatologie et remplacements, le recrutement de deux autres médecins, dont une pédiatre installée depuis la mi-octobre, et la réorganisation du secrétariat. Que dire ? Si ce n'est que le CMS est un succès dont nous sommes fiers et qui s'autofinancera en 2024, les recettes équilibreront les dépenses. Non, la santé n'est pas un domaine de compétence communale, oui nous avons choisi d'agir et de prendre les choses en main... C'est une décision politique forte et nous ne la regrettons pas !
- Comptes financiers analysés ci-dessous : les résultats financiers sont meilleurs que ceux des autres centres de santé étudiés, avec un déficit de fonctionnement de 91 000 € en 2022 et un excédent de près de 90 000 € en 2023 (635 000 € de recettes – subvention d'équilibre de 68 000 € - dépenses de 476 000 €) ; cela s'explique en partie par des consultations d'une durée moyenne de 15 mn, à comparer aux 20 mn le plus souvent pratiqués dans les autres centres de santé et par les médecins libéraux ; les dépenses n'incluent aucun loyer.

CMS de Batz sur mer - Budget prévisionnel 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	50	10%	70	Honoraires des consultations	350	68%
12	Charges personnel	450	87%	74	CPAM	50	10%
				74	Subvention d'équilibre commune	118	23%
	Autres	18			Autres	0	
	Total	518			Total	518	

Charges totales / médecin : 173

Charges personnel / médecin : 150

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 89

Honoraires des consultations / médecin : 117

CMS de Batz sur mer - Budget définitif 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	20	5%	70	Honoraires des consultations	307	65%
12	Charges personnel	420	95%	74	CPAM	45	10%
				74	Subvention d'équilibre commune	118	25%
	Autres	3			Autres	0	
	Total	443			Total	470	

Charges totales / médecin : 148

Charges personnel / médecin : 140

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 82

Honoraires des consultations / médecin : 102

CMS de Batz sur mer - Budget prévisionnel 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	36	7%	70	Honoraires des consultations	325	66%
12	Charges personnel	450	91%	74	CPAM	85	17%
				74	Subvention d'équilibre commune	68	14%
	Autres	6			Autres	14	
	Total	492			Total	492	

Charges totales / médecin : 164

Charges personnel / médecin : 150

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 89

Honoraires des consultations / médecin : 108

CMS de Batz sur mer - Budget définitif 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	19	4%	70	Honoraires des consultations	396	84%
12	Charges personnel	454	102%	74	CPAM	171	36%
				74	Subvention d'équilibre commune	68	14%
	Autres	4			Autres	0	
	Total	477			Total	635	

Charges totales / médecin : 136

Charges personnel / médecin : 130

Nombre de médecins : 3.5

Salaire brut médecin estimé : 77

Honoraires des consultations / médecin : 113

CMS de Batz sur mer - Budget prévisionnel 2024 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	102	21%	70	Honoraires des consultations	400	81%
12	Charges personnel	650	132%	74	CPAM	200	41%
				74	Subvention d'équilibre commune	0	0%
	Autres	19			Autres	171	
	Total	771			Total	771	

Charges totales / médecin : 171

Charges personnel / médecin : 144

Nombre de médecins : 4.5

Salaire brut médecin estimé : 87

Honoraires des consultations / médecin : 89

4.2.2 Centre municipal de santé de Domats (Yonne)

- 800 habitants (très rural), fort soutien du sénateur, président de l'intercommunalité, UMP-Républicain, lors de l'inauguration
- Centre municipal de santé ouvert en octobre 2013, le 2^{ème} en France
- 3 médecins actuellement (7 en 2020 mais hémorragie de départs notamment attirés par salaires plus élevés d'autres centres municipaux de santé plus récents), correspondant à 1.5 ETP
- Le salaire proposé aux médecins est de 6 700 € brut/mois (source interview dans L'indépendant de l'Yonne le 18/3/2021), soit un cout annuel d'environ 120 000 €
- 3 paramédicaux (podologue, ostéopathe, orthophoniste)
- 74 000 € de dons de la population collectés pour la création
- Agents communaux mis à temps partiel à disposition du centre municipal de santé, avec remboursement du budget annexe
- Intercommunalité : réflexions en cours pour que celle-ci prenne la compétence santé
- Des médecins ayant quitté le centre municipal de santé de Domats ont créé un centre de santé associatif à Courtenay, commune voisine de 4 000 habitants en 2020 ; ce centre a déposé le bilan en 2021 ; le maire de Courtenay, qui avait participé à la création de ce centre associatif quand il était dans l'opposition municipale, indiquait alors souhaiter municipaliser ce centre et être prêt à assumer son déficit récurrent de 80 000 € par an ; pas d'information sur la suite des péripéties
- Comptes financiers non disponibles sur Internet

4.2.3 Centre municipal de santé de La Ferté Bernard (Sarthe)

- 9 000 habitants, maire actuel UDI, maire UMP-LR lors de la création du centre municipal de santé
- Centre municipal de santé ouvert en 2011, le 1^{er} en France
- Il a progressivement grossi ; depuis 2018, 5 médecins, 2 internes, 2 infirmières, 2 secrétaires
- Une partie des médecins sont des retraités qui ont repris pour rendre service
- Depuis 2018, il n'est plus rattaché à la mairie de La Ferté Bernard mais à un syndicat à vocation unique, le SIVU « Pole Santé Simone Veil » regroupant La Ferté Bernard (9 000 h) et Cherré-Au (3 000 h)
- Comptes financiers non disponibles sur Internet
- Interview du maire par Actu.fr du 20 janvier 2023 : « la Ville a versé 125 000 euros au SIVU Pôle santé Simone Veil qui, avec 27 714 consultations, a apporté une réponse forte aux besoins d'une partie de la population ».

4.2.4 Centre municipal de santé de Languieux (Côte d'Armor)

- 8 000 habitants, maire actuel UDI
- Centre municipal de santé ouvert en janvier 2022
- 3 médecins ; un 4^{ème} est envisagé après l'achèvement du nouveau bâtiment en cours de construction
- Comptes financiers non disponibles sur Internet

4.2.5 Centre municipal de santé de L'Huisserie (Mayenne)

- 500 habitants, maire actuel DVD, maire DVG lors de la création du centre municipal de santé
- Centre municipal de santé ouvert en 2016
- 1 médecin au début, puis seulement en 2020 faute de candidat, un 2^{ème} et un 3^{ème}, stable depuis correspondant à 1.8 ETP
- 1 ETP de secrétariat
- Un bâtiment communal héberge d'un côté le centre municipal de santé, de l'autre côté des médecins et paramédicaux libéraux
- Globalement, la mairie manque encore en 2023 de 2 candidats médecins (salariés ou libéraux) et paramédicaux
- La subvention communale s'est élevée à 80 000 € en 2020 et 2021 et à 100 000 € en 2022 ; sur les 5 années 2018-2022, le déficit cumulé s'est établi à 534 000 € d'après un rapport de la chambre régionale des comptes
- C'est le seul parmi les centre municipal de santé étudiés qui ne fait pas l'objet d'un budget annexe, mais seulement d'une comptabilité analytique dans le budget général
- Comptes financiers non disponibles sur Internet

4.2.6 Centre municipal de santé de Le Sourn (Morbihan)

- 2 000 habitants, maire DVG, agent technique
- Centre municipal de santé ouvert en septembre 2015
- 2 médecins puis 3 début 2017, puis 4 début 2021
- 2 secrétaires
- Budget équilibré dixit le maire en avril 2021 : « Il se félicite aussi d'un équilibre financier atteint depuis deux ans – donc en 2019 et 2020 - alors que la commune avait dû injecter environ 30 000 € par an sur les quatre premiers exercices pour couvrir le déficit de fonctionnement. »
- Accueille des internes de médecine en stage
- Nouveau bâtiment construit en 2020 ; nouveau projet plus vaste lancé en 2023
- Un maison paramédicale a été créée par ailleurs, avec le choix délibéré de séparer les médecins et les paramédicaux
- Intercommunalité :
 - Pontivy Communauté, qui rassemble 24 communes, a accepté de subventionner ce bâtiment, alors qu'elle réservait auparavant ses subventions aux maisons médicales libérales
 - Un syndicat à vocation unique, le SIVU Sarre Blavet Santé, réunissant autour de Le Sourn 4 autres communes, totalisant ensemble 8 000 habitants, a été créé en 2022 pour gérer le centre de Le Sourn et 2 autres centres à Saint Thuriau (2 médecins) et Melrand (2 médecins) et 2 antennes à Guern et Malguénac
- Comptes financiers non disponibles sur Internet

4.2.7 Centre municipal de santé de Plérin (Côtes d'Armor)

- 14 000 habitants, maire PS enseignant, ex-sénateur, président de l'intercommunalité
- Centre municipal de santé ouvert en octobre 2020, avec l'aide de FabCds, organisme rattaché à la Fédération nationale des centres de santé
- médecins rémunérés sur 35h sur la grille des médecins hospitaliers

- 2,5 secrétaires + 0,2 infirmière Azalée
- Accueil des internes de médecine en stage de 6 mois
- Direction administrative assurée par directrice du CCAS
- 4 médecins équivalent à 3.2 ETP
- Construction d'un nouveau bâtiment budgétée en 2023
- Intercommunalité : début 2024 l'ARS a donné son accord à la création d'une antenne sur commune voisine de Trémuson, malgré avis très réservé de la Chambre régionale des comptes
- Comptes financiers analysés ci-dessous : les déficits de fonctionnement ont été de 134 000 € en 2022 et de 115 000 € en 2023, les dépenses incluant un loyer de 30 000 €

CMS de Plérin - Budget définitif 2021 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	95	18%	70	Honoraires des consultations	226	41%
12	Charges personnel	417	79%	74	CPAM	89	16%
				74	Subvention d'équilibre commune	215	39%
	Autres	18			Autres	18	
	Total	530			Total	548	

Charges totales / médecin : 177

Charges personnel / médecin : 139

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 74

Honoraires des consultations / médecin : 75

CMS de Plérin - Budget prévisionnel 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	76	14%	70	Honoraires des consultations	238	44%
12	Charges personnel	452	83%	74	CPAM	83	15%
				74	Subvention d'équilibre commune	204	38%
	Autres	15			Autres	18	
	Total	543			Total	543	

Charges totales / médecin : 181

Charges personnel / médecin : 151

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 82

Dans charges générales, loyer : 28

Honoraires des consultations / médecin : 79

CMS de Plérin - Budget définitif 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	72	13%	70	Honoraires des consultations	279	51%
12	Charges personnel	423	78%	74	CPAM	93	17%
				74	Subvention d'équilibre commune	204	38%
	Autres	10			Autres	21	
	Total	505			Total	597	

Charges totales / médecin : 168

Charges personnel / médecin : 141

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 76

Dans charges générales, loyer : 28

Honoraires des consultations / médecin : 93

CMS de Plérin - Budget prévisionnel 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	86	16%	70	Honoraires des consultations	290	53%
12	Charges personnel	517	95%	74	CPAM	106	20%
				74	Subvention d'équilibre commune	130	24%
	Autres	15			Autres	92	
	Total	618			Total	618	

Charges totales / médecin : 206

Charges personnel / médecin : 172

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 97

Dans charges générales, loyer : 28

Honoraires des consultations / médecin : 97

CMS de Plérin - Budget définitif 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	74	14%	70	Honoraires des consultations	277	51%
12	Charges personnel	455	84%	74	CPAM	148	27%
				74	Subvention d'équilibre commune	110	20%
	Autres	11			Autres	106	
	Total	540			Total	641	

Charges totales / médecin : 180

Charges personnel / médecin : 152

Nombre de médecins : 3.0

Salaire brut médecin estimé : 83

Dans charges générales, loyer : 31

Honoraires des consultations / médecin : 92

4.2.8 Centre municipal de santé de Saint Brévin (Loire Atlantique)

- 13 000 habitants, maire DVD, médecin
- Centre municipal de santé ouvert en 2020
- 4 médecins depuis fin 2021, embauche supplémentaires en cours
- Un nouveau bâtiment de 1.2 M€ HT pour accueillir 8 médecins a été inauguré en décembre 2023, certains salariés du centre municipal de santé, d'autres en libéral
- Une opposition semble-t-il virulente a voté contre tout le budget prévisionnel 2023 de la commune, mais s'est abstenu sur le budget prévisionnel du centre municipal de santé
- Comptes financiers analysés : les budgets de fonctionnement sont équilibrés en 2022 et 2023 (2022 déficit de 3 000 €, 2023 bénéfice de 30 000 €), mais les dépenses n'incluent aucun loyer

CMS de Saint Brévin - Budget définitif 2021 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	17	6%	70	Honoraires des consultations	240	79%
12	Charges personnel	281	93%	74	CPAM	63	21%
				74	Subvention d'équilibre commune		
	Autres	4	1%		Autres	1	
	Total	302			Total	304	

Charges totales / médecin : 121

Charges personnel / médecin : 112

Nombre de médecins : 2.5

Salaire brut médecin estimé : 66

Honoraires des consultations / médecin : 96

CMS de Saint Brévin - Budget prévisionnel 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	29	6%	70	Honoraires des consultations	320	71%
12	Charges personnel	415	92%	74	CPAM	27	6%
				74	Subvention d'équilibre commune	103	23%
	Autres	6	1%		Autres	0	
	Total	450			Total	450	

Charges totales / médecin : 113

Charges personnel / médecin : 104

Nombre de médecins : 4.0

Salaire brut médecin estimé : 64

Honoraires des consultations / médecin : 80

CMS de Saint Brévin - Budget définitif 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	23	5%	70	Honoraires des consultations	240	52%
12	Charges personnel	405	94%	74	CPAM	215	47%
				74	Subvention d'équilibre commune	0	
	Autres	5	1%		Autres	3	
	Total	433			Total	458	

Charges totales / médecin : 108

Charges personnel / médecin : 101

Nombre de médecins : 4.0

Salaire brut médecin estimé : 62

Honoraires des consultations / médecin : 60

CMS de Saint Brévin - Budget prévisionnel 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	44	8%	70	Honoraires des consultations	370	70%
12	Charges personnel	453	85%	74	CPAM	27	5%
				74	Subvention d'équilibre commune	134	25%
	Autres	34	6%		Autres	0	
	Total	531			Total	531	

Charges totales / médecin : 133

Charges personnel / médecin : 113

Nombre de médecins : 4.0

Salaire brut médecin estimé : 70

Honoraires des consultations / médecin : 93

CMS de Saint Brévin - Budget définitif 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	24	5%	70	Honoraires des consultations	289	54%
12	Charges personnel	425	80%	74	CPAM	197	37%
				74	Subvention d'équilibre commune	0	0%
	Autres	7	1%		Autres	23	
	Total	456			Total	509	

Charges totales / médecin : 114

Charges personnel / médecin : 106

Nombre de médecins : 4.0

Salaire brut médecin estimé : 65

Honoraires des consultations / médecin : 72

CMS de Saint Brévin - Budget prévisionnel 2024 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	95	18%	70	Honoraires des consultations	300	56%
12	Charges personnel	485	91%	74	CPAM	186	35%
				74	Subvention d'équilibre commune	48	9%
	Autres	14	3%		Autres	60	
	Total	594			Total	594	

Charges totales / médecin : 149

Charges personnel / médecin : 121

Nombre de médecins : 4.0

Salaire brut médecin estimé : 75

Honoraires des consultations / médecin : 75

4.2.9 Centre municipal de santé de Saint Quay Portrieux (Côtes d'Armor)

- 3 000 habitants, Maire En Marche
- Centre municipal de santé ouvert en 2018, pas de maison médicale avant
- 3 médecins au début, 5 depuis décembre 2023, tous rémunérés sur 35h sur la grille des médecins hospitalier
- 5^{ème} médecin accueilli dans un bâtiment modulaire provisoire dans l'attente pour 2025 d'un nouveau bâtiment plus grand de 350 m²
- 1 secrétaire + 0.6 infirmière Azalée depuis 2021
- Accueil régulier de médecins stagiaires
- En 2020, actualisation du projet avec FabCds, organisme rattaché à la Fédération nationale des centres de santé
- Intercommunalité :
 - 50 % de la patientèle vient d'autres communes que Saint Quay Portrieux
 - Groupe de travail de l'intercommunalité en cours avec un bureau d'études pour définir l'implication de l'intercommunalité
 - Antenne sur la commune voisine de Plourhan décidée , via une convention, sans création de structure intercommunale, mais recrutement du médecin toujours en cours ; le cout pour Plourhan serait de 20 000 à 30 000 € ; autorisation ARS donnée en avril 2022, avec dérogation pour 37h par semaine au-delà d'une limite réglementaire de 20h (la nature de cette limite réglementaire est à préciser car il existe ailleurs des centres publics multisites beaucoup plus importants)
- Comptes financiers analysés ci-dessous : en 2023, le déficit de fonctionnement a été de 124 000 €

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget définitif 2021 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	54	10%	70	Honoraires des consultations	302	57%
12	Charges personnel	470	89%	74	CPAM	130	25%
				74	Subvention d'équilibre commune	88	17%
	Autres	6			Autres	9	
	Total	530			Total	529	

Charges totales / médecin : 139

Charges personnel / médecin : 124

Nombre de médecins : 3.8

Salaire brut médecin estimé : 71

Honoraires des consultations / médecin : 79

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget prévisionnel 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	50	8%	70	Honoraires des consultations	356	60%
12	Charges personnel	540	91%	74	CPAM	124	21%
				74	Subvention d'équilibre commune	110	19%
	Autres	3			Autres	3	
	Total	593			Total	593	

Charges totales / médecin : 156

Charges personnel / médecin : 142

Nombre de médecins : 3.8

Salaire brut médecin estimé : 83

Honoraires des consultations / médecin : 94

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget définitif 2022 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales			70			
12	Charges personnel			74			
				74			
	Autres						
	Total	582		Total		570	

Charges totales / médecin : 153

Charges personnel / médecin ?

Honoraires des consultations / médecin ?

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget prévisionnel 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	59	9%	70	Honoraires des consultations	365	54%
12	Charges personnel	603	89%	74	CPAM	308	46%
				74	Subvention d'équilibre commune		
	Autres	14	2%		Autres	3	
	Total	676		Total		676	

Charges totales / médecin : 169

Charges personnel / médecin ?

Honoraires des consultations / médecin : ?

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget définitif 2023 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	56	8%	70	Honoraires des consultations	282	47%
12	Charges personnel	518	77%	74	CPAM	160	27%
				74	Subvention d'équilibre commune	156	26%
	Autres	3	0%		Autres	1	
	Total	577		Total		599	

Charges totales / médecin : 144

Charges personnel / médecin : 130

Honoraires des consultations / médecin : 71

CMS de Saint Quay Portrieux - Budget prévisionnel 2024 en K€

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Intitulé	Montant	% du total	Chapitre	Intitulé	Montant	% du total
11	Charges générales	70	9%	70	Honoraires des consultations	515	64%
12	Charges personnel	728	90%	74	CPAM	140	17%
				74	Subvention d'équilibre commune	145	18%
	Autres	11	1%		Autres	9	
	Total	809		Total		809	

Charges totales / médecin : 162

Charges personnel / médecin : 146

Honoraires des consultations / médecin : 103

4.3 Combien coûte un centre municipal de santé ?

En résumé

Le budget de fonctionnement d'un centre municipal de santé de 3 médecins présente en moyenne un déficit de 100 000 € par an qui doit être équilibré par une subvention annuelle de la commune. Cela résulte d'une durée du travail moindre pour les médecins salariés que pour les médecins libéraux et permet de comprendre pourquoi ces derniers demandent une forte revalorisation du tarif de consultation. Ces 100 000 € représentent environ 1 % des recettes annuelles de fonctionnement de la ville du Croisic et moins que la part croisicaise de la taxe sur les éoliennes en mer qui s'ajoute à ces recettes.

4.3.1 Ce déficit moyen est constaté dans les budgets de fonctionnement disponibles dans le zoom sur 9 centres municipaux de santé

Pour les dépenses :

- Les charges de personnel représentent environ 90 % des dépenses,
- Les salaires des médecins semblent compris entre 70 000 € et 90 000 € bruts par an et semblent souvent calés sur la grille hospitalière,
- Dans les charges générales, la part des loyers, pas souvent identifiée, peut expliquer les grandes variations entre centres municipaux de santé.

Pour les recettes :

- Les honoraires des consultations représentent 60 à 70 % des recettes,
- Les financements CPAM représentent généralement 15 à 25 % des recettes ; ils comprennent :
 - Le dispositif Teulade : remboursement de 11,5 % des cotisations patronales des personnels de santé des centres municipaux de santé
 - La rémunération forfaitaire de l'accord national des centres de santé (accès aux soins, travail en équipe/coordination, système d'information)
 - Le forfait patientèle (en fonction du nombre et des caractéristiques des patients ayant déclaré le centre municipal de santé comme médecin traitant)
 - La rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) : rémunération supplémentaire aux médecins acceptant de faire évoluer leur pratiques sur certains critères aussi bien médicaux qu'économiques : on parle de paiement à la performance.

Tous ces centres municipaux de santé sont gérés dans le cadre d'un simple budget annexe du budget municipal, sauf un cas (L'Huisserie où le centre municipal de santé est géré dans le cadre du budget principal, avec une comptabilité analytique).

Presque tous ces centres présentent un déficit annuel récurrent de l'ordre de 100 000 €, à l'exception notable de Batz sur mer et Saint Brévin qui sont équilibrés en 2022-2023.

Les budgets d'investissement des centres municipaux de santé sont marginaux par rapport à ceux de fonctionnement et représentent 50 000 € à 80 000 € sur leur durée de vie. Les investissements immobiliers sont très variables et sont portés par les communes ; ils se retrouvent plus ou moins sous forme de loyer dans les charges générales de fonctionnement.

4.3.2 Ces chiffres tirés du zoom sur 9 centres sont corroborés par 2 études nationales

Ces 2 études sont un rapport de 2021 de l'ANAP (agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) « Centres de santé pluriprofessionnels - Leviers et bonnes pratiques organisationnelles en faveur de l'équilibre économique » (désigné par rapport 1 dans la suite du texte) et un rapport de 2021 de l'institut Jean François Ray, de la Banque des Territoires et de la Caisse des Dépôts sur la dynamique de création des centres de santé sur le territoire français entre 2017 et 2021 (désigné par rapport 2 dans la suite du texte). Les ratios recueillis peuvent être utiles pour construire le budget prévisionnel d'un nouveau centre de santé.

4.3.2.1 Considérations générales sur l'équilibre des budgets (extrait du rapport 2)

« Entre 20 et 25 % de recettes forfaitaires

Pour ce qui concerne les centres ci-étudiés, médicaux et polyvalents intégrant de la médecine générale, le mode de financement a évolué en 2016, lors de la signature de l'Accord National des centres de santé, qui alloue désormais une part de rémunération forfaitaire, en contrepartie d'une organisation favorable au travail en équipe et à la qualité des prises en charges. Pour les centres qui sont adhérents, la part des différentes rémunérations forfaitaires (Forfaits médecin traitant + Accord National, + Rémunération sur Objectifs de santé Publique) dans le budget global peut désormais se situer entre 20 et 25 %. La partie principale des recettes, de l'ordre de 75 à 80 %, provient de la

facturation des soins à l'acte, selon les tarifs conventionnels de l'Assurance Maladie. Ces dernières années, cette évolution a significativement amélioré le financement des centres organisés autour de la médecine générale, et offert la perspective d'un équilibre économique des modèles aux nouveaux porteurs de projets.

Des charges de personnels qui constituent 80 % à 90 % des dépenses

Par ailleurs, les centres de santé organisent des offres de services, centrées sur les activités de personnels compétents. De ce fait, les dépenses de fonctionnement et de consommables sont relativement faibles (de l'ordre de 10 à 20 %), tandis que les charges de personnels représentent le poste de dépenses principal, c'est-à-dire entre 80 et 90 % du budget de fonctionnement.

Peu de marges en matière de volumes d'activité et de tarifs

D'après ces éléments, on voit que les modèles et les possibilités d'équilibrer les budgets reposent majoritairement en recettes sur les volumes d'activité réalisés et facturés et, en dépenses, sur la maîtrise des niveaux de rémunération des personnels. Dans la partie recettes, les volumes facturés sont eux-mêmes conditionnés par le nombre de soignants qui les réalisent et composent les équipes, ainsi que par les durées des consultations et des soins, qui conditionnent enfin la qualité des soins et les conditions de travail de l'équipe. En France, en médecine générale par exemple, la durée moyenne d'un rendez-vous est d'environ 19 minutes (Drees, Doctolib 2020). Cette durée relativement stable à travers le temps, confirme que les marges en matière de volume d'activité réalisés sont également contraintes.

L'obligation de proposer des salaires attractifs, malgré les difficultés à trouver l'équilibre

Du côté des dépenses, la rémunération des soignants constitue donc un sujet central dans la conception des modèles économiques. Mais là aussi, le contexte démographique médical critique, le besoin d'équité de traitement salarial à travers les différents secteurs des soins, et surtout l'impératif territorial d'attirer des recrues, réduisent ces dernières années les marges de fixation des niveaux de salaires des porteurs de projets. »

Dans le rapport 2, la majorité des centres de l'échantillon étudié ont moins de 3 ans d'existence et ne sont pas à l'équilibre financier.

4.3.2.2 Ratios relatifs aux dépenses d'un centre de santé

Le rapport 2 donne un ratio de budget par temps plein médical (frais de personnel et charges de fonctionnement) de 130 000 € à 150 000 €. Par comparaison, les ratios des centres de santé du zoom sont un peu plus élevés (cela peut s'expliquer par l'ancienneté des ratios du rapport 2) :

- Batz sur Mer : 150 à 170 000 €
- Plérin : 180 000 €
- Saint Brévin : 110 à 130 000 €
- Saint Quay Portrieux : 140 à 170 000 €

Les rapports 1 et 2 indiquent des salaires moyens des médecins de 65 000 € à 78 000 € bruts par an, rarement en dessous des échelons 6 ou 7 de la grille indiciaire des praticiens hospitaliers. Par comparaison, les ratios des centres de santé du zoom sont un peu plus élevés (cela peut s'expliquer par l'ancienneté des ratios du rapport 2) :

- Batz sur Mer : 82 à 89 000 € bruts par an
- Plérin : 74 à 82 000 € bruts par an

- Saint Brévin : 62 à 70 000 € bruts par an
- Saint Quay Portrieux : 71 à 83 000 € bruts par an

Le rapport 2 indique que la rémunération forfaitaire de l'Accord National constitue un élément prépondérant du financement des centres de santé et que le ratio moyen de cette rémunération forfaitaire de l'accord national est de 65 000 € par an pour 3 médecins. Les financements de droit commun des centres de santé, donc non compris les financements incitatifs à l'installation de médecins dans des zones prioritaires, sont les suivants :

Financements spécifiques aux centres de santé	<ul style="list-style-type: none"> – La rémunération forfaitaire de l'accord national des centres de santé (accès aux soins, travail en équipe/coordination, système d'information), dont le ratio est donc de 21 600 € par médecin d'après le rapport 2 – Le dispositif Teulade : remboursement de 11,5 % des cotisations patronales des personnels de santé des centre municipal de santé, soit environ 4 % des charges de personnel
Financements communs aux centres de santé et aux médecins libéraux	<ul style="list-style-type: none"> – Le forfait patientèle (en fonction du nombre et des caractéristiques des patients ayant déclaré le centre municipal de santé comme médecin traitant) ; d'après le site Internet Améli, ce forfait a été en moyenne de 3 500 € par médecin en 2021 – La rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) : rémunération supplémentaire aux médecins acceptant de faire évoluer leur pratiques sur certains critères aussi bien médicaux qu'économiques : on parle de paiement à la performance ; d'après le site Internet Améli, le ROSP a été en moyenne de 5 000 € par médecin en 2021

On peut reconstituer la décomposition des financements CPAM des budgets des centres de santé du zoom comme suit (en prenant les ratios ci-dessus pour le dispositif Teulade, le forfait patientèle et le ROSP et en en déduisant le montant du forfait accord national) :

	Saint Quay Portrieux Prévisionnel 2022	Saint Brévin Prévisionnel 2023	Plérin Prévisionnel 2022	Batz sur Mer Définitif 2022
Recettes CPAM	124.0 K€	27 K€	83.0 K€	118 K€
Forfait accord national	70.1 k€	?	39.4 K€	75.7 K€
Dispositif Teulade	21.6 K€	18.1 K€	18.1 K€	16.8 K€
Forfait patientèle	13.3 K€	14.0 K€	10.5 K€	10.5 K€
ROSP	19.0 K€	20.0 K€	15.0 K€	15.0 K€

Les comptes de Saint Quay Portrieux et Batz sur Mer sont cohérents avec les données nationales. Celles de Plérin affichent des recettes CPAM plus faibles que ces données. Celles de Saint Brévin sont incohérentes avec ces données nationales.

4.3.2.3 Ratios relatifs aux recettes d'un centre de santé

Les nombres de consultations par heure (c/h) des centres de santé sont 3 à 4 c/h en soins programmés allant jusqu'à 6 c/h en soins non programmés pour le rapport 1 et de 2.2 à 4 c/h pour le rapport 2. Ces ratios des centres de santé sont supérieurs à ceux des médecins libéraux qui sont de 3,15 c/h (source DREES, Doctolib) ou 3,72 c/h (source CartoSanté).

Les nombres de consultations par médecin et par an (c/an) relevé par le rapport 1 sont de 4 220 c/an pour tous les centres et de 4 533 c/an pour les centres en équilibre financiers. Ces ratios des centres de santé sont inférieurs à ceux des médecins libéraux qui sont de 5 000 c/an (source Revue du généraliste – étude IQVIA) pour 224 jours travaillés par an.

En moyenne, un médecin salarié aux 35 heures par semaine travaille moins longtemps qu'un médecin libéral mais compense partiellement en faisant des consultations plus courtes.

Les taux de rendez-vous non honorés que le rapport 1 a pu relever dans 3 centres de santé, s'établissent à 8 %, 15 % et 21 %. Le rapport 1 estime ainsi le taux de remplissage moyen des vacations offertes à 80 %. Par ailleurs, le taux de rejet, c'est à dire de paiement en tiers payant refusé par la Sécurité Sociale ou par une mutuelle, parce que la situation du patient n'est pas en règle, est en moyenne de 10 % d'après le rapport 1. Il est donc difficile de déduire du nombre de consultations le montant d'honoraires effectivement encaissés en moyenne par médecin et par an.

En prenant pour hypothèse que les nombres de consultations ci-dessus sont nets des rendez-vous non honorés et des rejets, on peut estimer le montant d'honoraires généré en moyenne par médecin et par an (sur la base de 25 € par consultation), non compris les rémunérations forfaitaires versées en sus par la CPAM, à 105 500 €/an pour tous les centres et à 113 325 €/an pour les centres en équilibre financiers. Ces ratios des centres de santé sont inférieurs à ceux des médecins libéraux qui sont de 125 000 €/an

Par comparaison, les ratios des centres de santé étudiés dans le zoom sont les suivants :

- Batz sur Mer : 100 à 120 000 €
- Plérin : 75 à 80 000 €
- Saint Brévin : 60 à 100 000 €
- Saint Quay Portrieux : 80 à 90 000 €

Il y a donc de gros écarts de « productivité » observés, entre médecins libéraux et centres de santé et entre centres de santé.

4.4 Comment est organisé un centre municipal de santé ?

Résumé

Pour un patient, il n'y a pas de différence fondamentale entre la consultation d'un médecin salarié et celle d'un médecin libéral. Les patients du centre municipal de santé de Batz ont pu le constater. Pour les médecins salariés, une consultation est obligatoirement au tarif conventionné du secteur 1 (26.5 € depuis le 1er novembre) et le tiers payant est obligatoire pour la part de la sécurité sociale. Pour les médecins salariés, c'est la commune qui décide du tiers payant pour la part des mutuelles et qui organise les créneaux de consultation sans rendez-vous pour les urgences, la participation des médecins au système de garde (16 % seulement des libéraux y participent) et les conditions de visites à domicile pour les patients ne pouvant se déplacer. Un centre municipal de santé est un service municipal spécifique qui doit être organisé avec rigueur pour bien gérer toute la complexité du domaine médical. Une approche intercommunale peut être intéressante.

4.4.1 Le zoom sur 9 centres municipaux de santé éclaire sur 3 points

4.4.1.1 Mixité des exercices salarié et libéral

2 centres municipaux de santé sont installés dans des bâtiments communaux partagés entre le centre municipal de santé et des médecins libéraux : L’Huisserie où cette mixité est ancienne et Saint Brévin où elle est prévue dans le nouveau bâtiment en cours de construction. Les centres de santé de Fresnay sur Sarthe et de Fyé, ayant fait l'objet d'un article dans l'édition du 14 octobre 2023 de Ouest France, présentent également cette mixité.

Accessoirement, on peut noter que la plupart des centres municipaux de santé accueillent des médecins stagiaires, dont des internes en médecine en stage long.

4.4.1.2 Nouvelles formes de collaboration entre médecins et autres soignants

Dans ces centres municipaux de santé, aucun IPA (infirmier en pratique avancée) ne semble présent. Batz sur Mer vient cependant de décider en octobre 2023 d'embaucher un IPA.

Par contre, 2 centres municipaux de santé (Saint Quay Portrieux et Plérin) disposent d'infirmières à temps partiels en dispositif Azalée : prise en charge des maladies chroniques en médecine de ville avec délégations d'actes ou d'activités des médecins, moins importants que ceux possibles pour les IPA. Il n'est pas indiqué si ces infirmières étaient salariées du centre municipal de santé ou exerçaient en libéral en coopération avec le centre municipal de santé.

4.4.1.3 Intercommunalité

Actualisé en mai 2024

Ces centres municipaux de santé sont le plus souvent portés par des communes même si les patients viennent en grande partie de l'extérieur de la commune. Cependant, les investissements immobiliers bénéficient de subventions des intercommunalités.

Dans 2 cas (Le Sourn et La Ferté Bernard), le portage est remonté après quelques années à un syndicat à vocation unique ad hoc, rassemblant quelques communes intéressées, plutôt qu'à la communauté de communes. Dans un autre cas (Saint Quay en Portrieux), la création d'une antenne du centre municipal de santé dans une commune voisine s'est faite par simple convention entre les 2 communes.

Dans de nombreux cas, des discussions sont en cours pour déterminer ce que pourrait être le rôle de l'intercommunalité.

Compte tenu de la perspective d'un projet mutualisé entre les communes du Croisic et de Batz sur Mer, des recherches complémentaires sur internet ont permis de rassembler des informations supplémentaires qui pourraient servir de références pour les discussions à venir entre les 2 communes :

- Centre de santé de Le Sourn : l'arrêté préfectoral de création du syndicat intercommunal à vocation unique SARRE – BLAVET SANTE est disponible sur internet, de même que le pacte financier liant les communes de Guern, Le Sourn, Malguénac, Melrand et Saint Thuriau ; les

charges financières sont partagées au prorata du nombre d'habitants pour le fonctionnement courant ; lors de l'ouverture d'une antenne du centre de santé, la commune hébergeant l'antenne contribue à un fonds d'amorçage d'investissement et à un fonds d'amorçage de fonctionnement pendant 3 ans,

- Centre de santé de Saint Quay en Portrieux : la création d'une antenne sur la commune voisine de Plourhan a été autorisée en avril 2022 par l'Agence Régionale de Santé ; une convention entre les communes de Saint Quay Portrieux et Plourhan, non disponible sur internet, constitue le cadre juridique sans création de structure intercommunale ; d'après un article de presse le coût pour Plourhan serait de 20 000 à 30 000 € par an ; une contribution de 10 000 € a déjà été versée pour les premiers investissements ; l'antenne est donc prête à accueillir un médecin dont la recherche n'a pas encore abouti début 2024 ; toujours d'après la presse, l'autorisation ARS donnée en avril 2022 donne une dérogation pour 37h par semaine au-delà d'une limite réglementaire de 20h (la nature de cette limite réglementaire est à préciser car il existe ailleurs des centres publics multisites beaucoup plus importants),
- Centre de santé de Plérin : début 2024 l'Agence Régionale de Santé a donné son accord à la création d'une antenne sur la commune voisine de Trémuson, malgré l'avis très réservé de la Chambre régionale des comptes ; le cadre juridique n'est pas disponible sur internet,
- Fosses et Marly la Ville : créé en 1986 par ces 2 communes, le syndicat intercommunal à vocation multiple, le SIFOMA, gérait initialement un cinéma, depuis transféré à une communauté de communes, et la gestion d'une route départementale ; depuis 2019, il gère aussi un centre de santé situé à Fosses ; un 2^{ème} site du centre de santé est prévu à Marly la Ville ; la gestion du SIFOMA est entièrement assurée par les services municipaux de Fosses ; le budget d'investissement du SIFOMA a assuré la construction du centre de santé avec un endettement de 800 000 € ; en 2022, chaque commune a contribué à hauteur de 175 000 € au budget du SIFOMA, principalement pour le centre de santé, d'après un rapport d'activité disponible sur internet,
- Saint Brieux et Trégueux : en janvier 2024, ces 2 communes ont ouvert un centre de santé intercommunal, dans le cadre juridique d'un GIP ou groupement d'intérêt public, dont la convention organisatrice est disponible sur internet ; dans un 1^{er} temps, 2 médecins sont embauchés par chaque commune puis mis à disposition du GIP ; à terme, il est prévu 8 médecins,
- Salas : les 3 communes de Arrancourt, Boissy-la-Rivière et Guillerval ont d'après la presse donné en 2022 leur accord pour participer aux coûts du centre municipal de santé de Sala ; suite donnée non disponible sur internet

4.4.2 D'autres enseignements peuvent être tirés d'une étude nationale

Cette étude est un rapport de 2021 de l'institut Jean François Ray, de la Banque des Territoires et de la Caisse des Dépôts sur la dynamique de création des centres de santé sur le territoire français entre 2017 et 2021 (désigné par "le rapport" dans la suite du texte).

Le rapport insiste sur le fait que le développement d'un centre municipal de santé est pour une commune un engagement financier, car l'équilibre n'est pas garanti, mais surtout un défi technique dans un domaine éloigné des compétences des fonctionnaires municipaux.

Au quotidien, pour le recouvrement et la gestion comptable liée au tiers payant de base ou intégral et malgré les progrès des plateformes informatiques dont aucune n'est parfaite, il reste nécessaire de faire un pointage quasi manuel et une vérification préalable des droits des patients, surtout pour

certaines mutuelles. A défaut les rejets définitifs de demandes de paiement à la Sécurité Sociale ou aux Mutuelles peuvent impacter significativement les recettes.

Et contrairement à la phase de création du centre de santé où les équipes municipales peuvent se faire accompagner par une structure telle que FabCds (émanation de la fédération nationale des centres de santé) pour la mise en place des financements de la CPAM, elles sont seules pour ces tâches quotidiennes. Or, de par leur travail habituel, ces équipes municipales ne sont pas sensibilisées à la gestion des recettes, à fortiori de recettes techniquement complexes.

L'organisation du travail des médecins est également un défi managérial à relever par le médecin coordonnateur et le gestionnaire municipal, par exemple pour

- Définir puis adapter au fil de l'expérience la répartition entre consultations sur et sans rendez-vous ainsi que la durée prévisionnelle des consultations,
- Impliquer les médecins dans le respect des durées prévisionnelles de consultation,
- Prévenir les rendez-vous non honorés,
- Organiser les remplacements pendant les congés,
- Définir puis adapter au fil de l'expérience la participation des médecins au système non obligatoire de garde (PDSA ou permanence de soins ambulatoires),
- Définir puis adapter au fil de l'expérience les conditions de visites à domicile.

Ce sont probablement les lacunes possibles de certains centres de santé en la matière qui expliquent les écarts de productivité observés dans le zoom.

Les pratiques innovantes restent balbutiantes :

- Le protocole Asalée, datant de 2004, a pour objectif d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques par une coopération entre infirmiers et médecins généralistes. Il concerne deux dépistages et deux suivis de pathologies chroniques. Une minorité de centres de santé a commencé à le développer,
- Le statut d'infirmier en pratique avancée, qui date de 2019, est encore plus innovant et ne semble pas avoir encore été utilisé par des centres municipaux de santé, hors de protocoles expérimentaux très spécifiques.

Lors de la création d'un nouveau centre municipal de santé, il ne faut envisager de telles pratiques que dans une 2^{ème} étape éventuelle après l'embauche des médecins pour les associer à la conception de cette 2^{ème} étape.

Le rapport mentionne également quelques points intéressants :

- les cas de fonctionnement mixte avec médecins libéraux et médecins salariés d'un centre municipal de santé dans le même bâtiment, déjà repérés dans le zoom,
- l'embauche sur cadre contractuel d'un médecin par un centre municipal de santé doit passer d'abord par 2 CDD de 3 ans avant de pouvoir passer à un CDI,
- le ratio de secrétaire par soignant varie de 0.5 à 0.75, ce qui est cohérent avec les observations faites dans le zoom.

4.5 De combien de médecins salariés avons-nous besoin au Croisic ?

Prise en compte de la structure d'âge de la population dans le calcul du besoin de médecins

Pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin, le ministère de la santé utilise l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL). C'est le rapport entre le nombre de consultations disponibles par an et par habitant.

Les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge, tel qu'indiqué dans le tableau ci-contre. Ainsi le dénominateur de l'indicateur APL n'est pas la population Insee mais une population standardisée.

Pour le dernier calcul de l'APL disponible, soit en 2021, les chiffres des populations Insee et standardisées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tranche d'âge	Poids de la tranche d'âge en 2021
Moins de 5 ans	1.24
de 5 à 9 ans	0.74
de 10 à 14 ans	0.62
de 15 à 19 ans	0.65
de 20 à 24 ans	0.68
de 25 à 29 ans	0.71
de 30 à 34 ans	0.77
de 35 à 39 ans	0.81
de 40 à 44 ans	0.86
de 45 à 49 ans	0.93
de 50 à 54 ans	1.03
de 55 à 59 ans	1.12
de 60 à 64 ans	1.17
de 65 à 69 ans	1.26
de 70 à 74 ans	1.40
de 75 à 79 ans	1.57
de 80 à 84 ans	1.76
de 85 à 89 ans	1.88
Plus de 90 ans	1.74

	Population standardisée 2019 pour la médecine générale	Population Insee 2019	Rapport population standardisée sur population Insee
Le Croisic	4 893	4 118	1.19
Batz	3 161	2 824	1.12
Total	8 054	6 942	1.16
Cap Atlantique	82 013	75 119	1.09
Dpt 44	1 404 269	1 429 272	0.98
France	66 988 403	66 988 403	1.00

Cela signifie qu'un habitant du Croisic a besoin en moyenne de 19 % de consultations de médecine générale de plus qu'un habitant de la France. Ou qu'un habitant du territoire de vie-santé « Le Croisic + Batz » a besoin en moyenne de 16 % de consultations de médecine générale de plus qu'un habitant de la France. Cette caractéristique n'était pas prise en compte dans la version n°1 de la contribution diffusée le 8 janvier 2024.

Prise en compte des résidences secondaires dans le calcul du besoin de médecins

D'après l'Insee, les nombres de résidences s'établissent comme suit :

	Nb résidences	% de résidences principales	Nb résidences principales	% de résidences secondaires	Nb résidences secondaires	Rapport Nb RS / Nb RP
Le Croisic	5 397	39.3%	2 123	57.8%	3 120	1.47
Batz	4 142	35.5%	1 471	61.1%	2 531	1.72
Total	9 539	37.7%	3 594	59.2%	5 651	1.57
France (en milliers)	23 652	82.6%	19 542	9.6%	2 260	0.12

Sur le territoire de vie « Le Croisic + Batz », le nombre de résidences secondaires est 1,6 fois celui des résidences principales. On peut estimer la durée de séjour moyen des résidents secondaires à 4 mois

par an, soit 0.33 de l'année. En supposant que la taille moyenne des foyers des résidents secondaires est la même que celle des résidents principaux (ce qui est minorant car ces foyers sont plus souvent en couple avec des enfants), le besoin des résidents secondaires est donc de l'ordre de 0.5 fois celui des résidents principaux ($0.5 = 1.6 \times 0.33$). Ceci sans compter la majoration pour la structure d'âge de la population permanente, en supposant que la population secondaire a la même structure d'âge que la France entière.

Ces résidents secondaires ayant leur médecin traitant sur le lieu de leur résidence principale, il est possible que, quand ils ont besoin de consulter pendant un séjour dans leur résidence secondaire, une partie d'entre eux retournent dans leur résidence principale. Cette proportion est impossible à estimer. Il est donc proposé de réduire forfaitairement le coefficient de 0.5 à 0.25.

Nota : On néglige les besoins des touristes autres que résidents secondaires, non significatifs par rapport à ceux des résidents secondaires.

Proposition de calcul du besoin de médecins généralistes au Croisic en tenant compte de la structure d'âge de la population croisicaise et batzienne et de l'arrivée en septembre du Dr Mathivat

Il est proposé de calculer ce besoin en se référant aux densités moyennes de médecins généralistes libéraux constatés en France au 31/12/2022, cf. c@rto Santé, correspondant sensiblement aux médecins généralistes de ville.

	Nombre de médecins généralistes libéraux	Population	Densité pour 10 000 h
France entière	56 576	67 352 941	8.4
Pays de la Loire	1 363	1 450 000	9.4
Cap Atlantique	77	75 490	10.2

Pour obtenir la densité de médecins généralistes souhaitable sur le territoire de vie «Le Croisic + Batz», il faut multiplier la densité moyenne de médecins généralistes libéraux constatée en France, soit 8.4, par 1.16 pour tenir compte de la structure d'âge de la population permanente, soit une densité souhaitable de 9.74 ($9.74 = 8.4 \times 1.16$).

Pour tenir également compte des besoins des résidents secondaires, il faut multiplier ce résultat par 1.25, soit une densité souhaitable de 12.18 ($12.18 = 9.74 \times 1.25$).

On obtient alors les besoins de médecins généralistes libéraux suivants :

	Population	Densité pour 10 000 h	Calcul du besoin de médecins généralistes libéraux
Le Croisic	4 114	12.2	5.0
Territoire de vie-santé Le Croisic + Batz	6 936	12.2	8.4

Le besoin ainsi calculé est de 5.0 médecins généralistes libéraux pour le Croisic, et de 8.4 médecins généralistes libéraux pour le territoire de vie-santé.

On soustrait alors de ce besoin l'effectif de médecins généralistes libéraux présents ou prévus en septembre 2024 (le Dr Vanhamme est comptée pour 0.8 compte tenu de son activité en région parisienne, le Dr Duhem est comptée pour 0.5 compte tenu de ses nombreuses absences et le Dr Mathivat est comptée pour 0.5 compte tenu du mi-temps annoncé). Le manque de médecins généralistes libéraux est ainsi évalué à 3.2 pour le Croisic et à 6.6 pour le territoire de vie-santé.

	Besoin de médecins généralistes libéraux	Médecins généralistes libéraux présents	Manque de médecins généralistes libéraux	Besoin de médecins généralistes salariés (1 salarié = 0.85 libéral)
Le Croisic	5.0	1.8	3.2	3.8
Territoire de vie-santé Le Croisic + Batz	8.4	1.8	6.6	7.8

Si aucun médecin généraliste libéral supplémentaire ne s'installe, le besoin de médecins généralistes salariés est calculé en considérant qu'un médecin généraliste salarié fait en moyenne 4 200 consultations par an¹, au lieu des 5 000 consultations moyenne d'un médecin libéral, et représente donc l'équivalent de 0.85 médecin généraliste libéral. Le besoin ainsi calculé est de 3.4 médecins généralistes salariés pour le Croisic, et de 6.8 médecins généralistes salariés pour le territoire de vie-santé.

	Besoin de médecins généralistes salariés	Médecins généralistes salariés présents	Manque de médecins généralistes salariés
Le Croisic	3.8	0.0	3.8
Territoire de vie-santé Le Croisic + Batz	7.8	3.0	4.8

Compte tenu des 3 médecins généralistes salariés présents à Batz sur Mer, le nombre de médecins généralistes salariés à embaucher s'élève à 3.8 médecins généralistes salariés pour le Croisic, et à 4.8 médecins généralistes salariés pour le territoire de vie-santé.

Ces calculs sont bien sûr théoriques et l'embauche de ces médecins salariés doit se faire progressivement d'une part pour que tous les patients qui ont actuellement un médecin traitant hors du Croisic ou du territoire de vie-santé modifient progressivement leurs habitudes et d'autre part pour pouvoir vérifier à chaque nouvelle embauche que les médecins salariés présents sont totalement occupés.

Il faut cependant tenir compte de ce que les expériences des autres centres municipaux de santé montrent qu'un effectif minimum de 3 médecins est une taille critique indispensable pour amortir au mieux les charges générales et de secrétariat.

La maison médicale du Croisic, inaugurée en 2013, héberge 4 cabinets médicaux et une salle d'examen qui pourrait être transformée en un 5ème cabinet. Elle héberge actuellement 2 médecins généralistes libéraux (Mme Vanhamme et Mme Duhem), un médecin psychiatre et un médecin pédiatre qui s'installerait en février 2024. Il n'y a donc plus de place dans la maison médicale pour accueillir les 4 à 5 médecins généralistes salariés nécessaires. On peut donc s'interroger sur la pertinence d'avoir accueilli dans la maison médicale un médecin psychiatre et un médecin pédiatre. Les médecins généralistes répondent à un besoin de proximité alors que les médecins spécialistes répondent à des besoins plus occasionnels compatibles avec un éloignement plus important.

Les besoins de médecin psychiatre et de médecin pédiatre sont analysés ci-après.

¹ Source : rapport de 2021 de l'ANAP (agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale) « Centres de santé pluriprofessionnels - Leviers et bonnes pratiques organisationnelles en faveur de l'équilibre économique »

Besoins de médecins pédiatres

On se réfère aux données de l'observatoire régional de santé des Pays de la Loire au 1/1/2021.

	Nb de pédiatres libéraux ou mixtes	Densité de pédiatres libéraux pour 100 000 enfants de moins de 15 ans
France entière	3 175	26
Pays de la Loire	86	16
Loire Atlantique	59	22

Cet observatoire ne donne pas de données pour des territoires plus petits, probablement parce qu'ils ne sont pas significatifs car les pédiatres libéraux sont très concentrés dans les agglomérations disposant d'un hôpital (par exemple St Nazaire et Vannes près du Croisic).

On peut les reconstituer pour Cap Atlantique, en rapportant le nombre de pédiatres (1 à Guérande et 1 à Batz) à la population des enfants de moins de 15 ans, soit 10 185 enfants en 2020 d'après l'Insee.

	Nb de pédiatres libéraux ou mixtes	Densité de pédiatres libéraux pour 100 000 enfants de moins de 15 ans
Cap Atlantique	2	19.6

Avec l'arrivée annoncée d'un pédiatre dans la maison médicale du Croisic, ces chiffres vont évoluer comme suit, avec 347 enfants de moins de 15 ans au Croisic et 638 enfants de moins de 15 ans sur le territoire vie-santé.

	Nb de pédiatres libéraux ou mixtes	Densité de pédiatres libéraux pour 100 000 enfants de moins de 15 ans
Cap Atlantique	3	29.5
Le Croisic	1	288.2
Territoire de vie-santé Le Croisic + Batz	2	313.5

La densité obtenue avec ces 3 pédiatres paraît forte à l'échelle de Cap Atlantique et absurde à l'échelle du Croisic ou du territoire de vie-santé. Il est peu probable que les 2 pédiatres du Croisic et de Batz trouvent une patientèle suffisante.

Besoins de médecins psychiatres

On se réfère aux données de l'observatoire régional de santé des Pays de la Loire au 1/1/2021. Cet observatoire ne donne pas de données pour des territoires plus petits.

	Nb de psychiatres libéraux ou mixtes	Densité de psychiatres libéraux pour 100 000 habitants
France entière	6 416	9.6
Pays de la Loire	247	6.5
Loire Atlantique	138	9.8

On peut les reconstituer pour Cap Atlantique, en rapportant le nombre de psychiatres (12 à Guérande principalement à la clinique de la Brière, 2 à la Baule et 1 au Croisic) à la population, soit 75 716 habitants en 2020 d'après l'Insee.

	Nb de psychiatres libéraux ou mixtes	Densité de psychiatres libéraux pour 100 000 habitants
Cap Atlantique	15	19.8
Le Croisic	1	24.1
Territoire de vie-santé Le Croisic + Batz	1	14.4

La densité obtenue à l'échelle de Cap Atlantique est le double des densités de référence, à cause de la présence de la « clinique de santé mentale » de la Brière à Guérande. Cette clinique a probablement une patientèle sur un territoire plus vaste que Cap Atlantique. Il est donc difficile de comparer l'offre de psychiatre de ville de nos territoires aux références nationales.